

# Carles Puigdemont laissé en liberté par la justice belge

**Le président catalan déchu et ses quatre conseillers visés par un mandat d'arrêt s'étaient rendus à la police. Ils ont été libérés sous conditions.**

**C**e dimanche matin, Carles Puigdemont et ses quatre conseillers, sous le coup d'un mandat d'arrêt européen émis par Madrid, se sont rendus d'eux-mêmes à la police fédérale. Gilles Dejemeppe, substitut du procureur du Roi et porte-parole du parquet de Bruxelles, a expliqué lors d'une conférence de presse que « nous avons des contacts réguliers avec les avocats des cinq personnes et il avait été convenu un rendez-vous au commissariat ».

Ils ont été privés officiellement de liberté à 9 h 17, ce qui obligeait le juge d'instruction chargé d'examiner leur détention éventuelle à statuer avant la même heure ce lundi matin. La décision est finalement tombée vers 0h25.

Le communiqué, signé par Gilles Dejemeppe, explique : « Le parquet de Bruxelles confirme que le juge d'instruction a, après avoir entendu les personnes intéressées, rendu ses ordonnances dans le cadre des cinq mandats d'arrêt européens émis par l'Espagne. Faisant droit aux réquisitions du parquet de Bruxelles, le juge d'instruction a décidé de libérer les cinq personnes sous conditions. Ces conditions sont les suivantes : Interdiction de quitter le territoire belge sans l'accord du juge d'instruction ; - Résider à une adresse fixe ; - Se présenter personnellement à tous les actes de procédure ou à toutes convocations des autorités judiciaires et policières ; -... Ces décisions ne

sont pas susceptibles d'appel. La prochaine étape de la procédure est la comparution des cinq personnes devant la chambre du conseil de Bruxelles dans un délai de 15 jours. »

Reste en effet encore pour la justice belge à traiter le mandat d'arrêt européen (MAE) délivré par Madrid sur le fond. C'est à la chambre du conseil qu'il revient de décider dans les 15 jours d'exécuter le MAE. Les cinq Catalans, tout comme le parquet, peuvent ensuite faire appel de cette décision devant la chambre des mises en accusation. Elle dispose à son tour de 15 jours pour trancher. Après cela, il reste une carte ultime à jouer : le pourvoi en Cassation. ■

## Le sort des cinq Catalans entre les mains de la justice belge

**CRISE CATALANE** Carles Puigdemont et C<sup>ie</sup> se sont livrés dimanche matin à la police

► Suite au mandat d'arrêt européen émanant de l'Espagne, ils seront soit libérés sous conditions, soit placés en détention.

► Mais, in fine, ils devraient être remis à la justice espagnole.

**E**n prison à Bruxelles, libérés sous conditions et/ou sous caution, voire libérés tout court ? A l'heure de boucler cette édition, le sort de l'ex-

président catalan Carles Puigdemont et ses quatre ex-ministres étaient encore entre les mains d'un juge d'instruction à Bruxelles. Celui-ci devait se prononcer avant ce lundi matin.

Ce week-end, il y a eu des contacts entre les avocats des Catalans et les autorités judiciaires belges, suite au mandat d'arrêt européen (MAE) émis par la justice espagnole à l'encontre des cinq indépendantistes. Ce dimanche, à 9h17 très exactement, c'est donc sur rendez-vous que Carles Puigdemont et ses quatre ministres se sont rendus d'eux-mêmes à la police judiciaire fédérale. Dès cet ins-

tant, comme le prévoit la procédure, ils ont été privés de liberté pour une durée de 24 heures maximum. Ensuite, ils ont été conduits au parquet du procureur du Roi de Bruxelles et maintenus sous surveillance policière. A 14 h, le parquet a tenu une conférence de presse à laquelle ont assisté une centaine de journalistes. Dans la foulée, il a requis un juge d'instruction. Ce magistrat indépendant a alors été chargé de signifier le MAE aux cinq Catalans. Il a disposé de 24 heures (c'est-à-dire jusqu'à ce lundi à 9h17 du matin) pour les entendre, puis pour rendre son ordonnance fixant

leur sort avant une décision judiciaire sur le fond du MAE. En gros : la liberté ou la mise en détention.

Concrètement, le juge a rencontré les cinq ressortissants espagnols individuellement, à huis clos, en présence exclusive de leur avocat et d'un(e) interprète. Que s'est-il au juste passé dans le bureau du juge ? « Ce genre de moment est très formel, explique Pierre Chomé, avocat pénaliste

et assistant en droit pénal à l'ULB. L'avocat ne plaide pas vraiment. Il vérifie si tout se passe avec régularité. Il ne se prête pas à une plaidoirie.

Quant au juge d'instruction, il dispose d'un résumé de la situation. A cela s'ajoutent les dispositions légales sur la base desquelles le juge espagnol a décerné le mandat d'arrêt européen et le MAE en tant que tel. »

Ensuite ? « Lors de cette audition, le juge a l'obligation légale d'informer les personnes de l'existence et du contenu du MAE, détaille Vanessa Franssen, professeure de droit pénal à l'ULiège et chercheuse à la KUL. Il explique aussi que la personne peut consentir à sa remise à l'Espagne. Ensuite, il entend la personne qui peut mettre en avant tous les arguments qu'elle désire.

Cela étant, le juge d'instruction se cantonne à vérifier le contenu du MAE et à s'assurer de sa légalité. Puis, il ne peut décider qu'une mise en détention préventive ou une libération sous conditions et/ou sous caution. Il peut aussi prendre une décision

sur la non-exécution du mandat européen, ce qui est très peu probable. »

« **Le plus probable : la libération sous conditions, car M. Puigdemont collabore.** »

VANESSA FRANSSSEN, LIÈGE

Alors, que va contenir l'ordonnance rendue par le juge d'instruction ? « Le plus probable est, selon moi, la libération sous conditions, étant donné que M. Puigdemont et ses ministres sont ouverts et disposés à collaborer avec la justice belge », déclare Vanessa Franssen. Pierre Chomé, lui, estime plutôt qu'« Il y a peu d'espoir que ce soit autre chose que l'exécution pure et dure du mandat d'arrêt. Ce serait donc la prison en attendant la remise aux autorités espagnoles. Le juge d'instruction ne prendrait pas le risque de la libération sous condition, c'est-à-dire le risque d'être celui qui déclencherait éventuellement une tem-

pête diplomatique dont il ne voudrait pas être l'instrument bien involontaire. »

Reste encore le traitement du fond. C'est à la Chambre du conseil qu'il revient de décider dans les 15 jours d'exécuter le MAE. Fin de partie ? Loin de là ! Les cinq Catalans, tout comme le parquet, peuvent faire appel de cette décision devant la Chambre des mises en accusation. Elle dispose à son tour de 15 jours pour trancher. Après cela, il reste une carte ultime à jouer : le pourvoi en Cassation. Au bout du compte, la justice belge est obligée par l'Union européenne de statuer définitivement endéans les 60 jours à dater de la notification du MAE. Ce délai peut toutefois s'étendre exceptionnellement à 90 jours. A cela s'ajoutent dix jours pour l'exécution de la décision par le parquet. Les cinq Catalans peuvent donc espérer tirer la

procédure durant 100 jours, ce qui leur permettrait de rester sur le sol belge jusqu'en février prochain.

Cela dit, pour Pierre Chomé, la position de la justice belge envers les anciens membres du gouvernement catalan ne laisse que peu de doute. « Elle dira probablement : "Ce n'est pas mon problème. Vous avez une justice avec un tribunal, une cour d'appel, une Cour de cassation. Vous vous expliquerez dans votre pays. Mais nous, nous avons un accord avec l'Espagne et nous procédons toujours de la sorte avec les ressortissants de la sorte pays signataire du mandat européen nous réclamant". » La voie semble donc toute tracée pour que Carles Puigdemont et ses quatre ex-ministres se retrouvent sur le tarmac de Zaventem pour être ramenés au pays par les autorités espagnoles. ■

JULIEN BOSSELER

## RÉACTIONS

### Elio Di Rupo serait « très choqué » par un emprisonnement

Comme il se doit pour une affaire judiciaire en cours, le monde politique belge s'est fait plutôt discret ce week-end. Jan Jambon (N-VA), le ministre de l'Intérieur, s'est

exprimé en télévision, suscitant des réactions espagnoles (lire ci-dessous). Son président de parti a fait dans le symbole : sur les réseaux sociaux, Bart De Wever a commémoré dans sa ville d'Anvers le 441<sup>e</sup> anniversaire de « la furie espagnole, le jour le plus sanglant de notre histoire lorsque 10.000 Anversois ont été tués

sous Philippe II ». Les Catalans auront apprécié. Seul Elio Di Rupo a eu des mots forts : « Puigdemont a abusé de sa position et je combats sa politique, mais Rajoy s'est comporté en franquiste autoritaire. Je serais très choqué si la justice belge mettait le Catalan en prison. » Pour le président du PS, il faut « retrouver un minimum de dignité et rester démocrates ».

Le député Richard Miller (MR) ajoute son grain de sel : « Dans tous les cas, se retrouver avec des élus qui défendent leurs idées et qui risquent la prison est contraire aux valeurs fondatrices de l'Europe. » Pour le libéral, l'Union doit « engager la réflexion pour éviter ça quand des questions comme celle posée par la Catalogne surviennent sans violence ».

E.D.

# en Espagne Le gouvernement garde le silence

## MADRID

DE NOTRE CORRESPONDANT

L'exécutif présidé par Mariano Rajoy n'a pas réagi officiellement hier à la garde à vue et l'interrogatoire à Bruxelles de l'ancien président catalan Carles Puigdemont et de ses quatre ex-conseillers.

Du côté du Parti populaire (PP) de Rajoy, pas de commentaires explicites sur les événements de dimanche dans la capitale belge et leurs possibles conséquences sur l'extradition vers l'Espagne des cinq responsables séparatistes. Seul Esteban Gonzalez Pons, porte-parole des conservateurs au Parlement européen et membre du PP, s'est fendu d'un communiqué en fin d'après-midi pour répondre aux déclarations du ministre de l'Intérieur belge Jan Jambon, critique sur la réponse de Madrid à la crise catalane. « En Espagne, on respecte

l'Etat de droit, les lois et la séparation des pouvoirs », a assuré Gonzalez Pons, considérant les déclarations de Jambon comme « irresponsables, dangereuses ».

D'une manière générale, les dirigeants des principaux partis politiques espagnols ont évité de s'exprimer sur l'actualité judiciaire belge des cinq dirigeants indépendantistes catalans, pourtant largement commentée dans les médias ibériques. C'est d'ailleurs la situation des huit anciens responsables du gouvernement régional destitué envoyés en prison préventive jeudi dernier qui a été commentée dans la péninsule. « Dans un Etat de droit, la justice doit agir », a justifié Pedro Sanchez, le secrétaire général du parti socialiste (PSOE), la principale formation d'opposition. Sanchez, qui a défendu l'application par le gouvernement de Rajoy de l'article 155 de la Constitu-

tion ayant entraîné la suspension de l'autonomie catalane et la destitution de l'exécutif de Puigdemont, a cependant averti que « les solutions pénales ne peuvent pas résoudre les problèmes politiques ».

### Soutien aux indépendantistes

En Catalogne, plusieurs rassemblements et actions symboliques ont été organisés au long du week-end pour exiger la libération des détenus, accusés par la justice espagnole de rébellion, sédition et malversation, des délits pour lesquels ils risquent jusqu'à 30 ans de prison. « Nous voulons la liberté pour tous les prisonniers politiques », ont expliqué hier les dirigeants du Parti démocratique de Catalogne (PdeCat), qui ont proposé que « le président légitime de la Catalogne », Carles Puigdemont, soit le candidat d'une liste indépendantiste uni-

taire lors des élections régionales convoquées le 21 décembre.

Plusieurs centaines de personnes ont par ailleurs défilé hier soir dans le centre de Madrid pour réclamer la libération des huit ex-conseillers, ainsi que celle des deux dirigeants des principales associations indépendantistes catalanes également en prison préventive depuis mi-octobre. Les deux entités, Omnium Cultural et l'Assemblée nationale catalane (ANC), ont lancé hier une « semaine de la liberté » pour démontrer que « les indépendantistes sont hégémoniques et disposent d'un soutien majoritaire de la société catalane ». Elles appellent notamment à une grève générale en Catalogne ce mercredi, avant une manifestation samedi prochain dans les rues de Barcelone « en défense de la liberté ». ■

GUILLAUME BONTOUX